



N°25
31/07/2025



Animateurs filières

Céréales à paille / Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance : ARVALIS
t.sidisaid@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stades** : les stades s'échelonnent de 14 feuilles à grain pâteux. 94% des surfaces sont en floraison au 22/07.
- **Sésamie** : pic de vol de seconde génération dépassé ; prévision du 2nd vol de sésamie du modèle Nona.
- **Pyrale** : vol de seconde génération en cours, le pic de vol est attendu dans la semaine prochaine.
- **Heliothis** : période de risque en cours avec la floraison (notamment maïs semences).
- **Chrysomèle du maïs** : captures en cours depuis 1 mois.
- **Maladies** : rappel des cycles des principales maladies. Présence d'helminthosporiose.
- **Adventices** : diagnostic de flore adventice à réaliser pour préparer la prochaine campagne.
- **Note d'information** relative à la protection des abeilles.

Prairies

- Diminution des vols de cirphis indiquant la fin d'une génération ; pullulations des chenilles, localement, toujours en cours
La précocité et le niveau des attaques actuelles ne laissent rien présager de bon pour les prochaines semaines (générations ultérieures encore à venir)
- Fortes attaques de cirphis également sur maïs dans différents secteurs.

Prévisions météorologiques (source Météo France)

Prévisions à 7 jours de Météo France :

Périgueux (24)

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
						
14° / 27°	14° / 28°	15° / 29°	15° / 28°	15° / 27°	13° / 28°	15° / 30°
▲ 15 km/h	▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h

Bordeaux (33)

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
						
17° / 27°	17° / 26°	17° / 28°	17° / 27°	16° / 27°	15° / 29°	16° / 31°
▲ 20 km/h 40 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h	▲ 20 km/h	▲ 15 km/h	▼ 15 km/h

Agen (47)

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
						
16° / 28°	15° / 29°	15° / 29°	16° / 28°	13° / 27°	12° / 28°	14° / 30°
▲ 15 km/h 40 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h

Mont de Marsan (40)

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
						
15° / 26°	16° / 28°	14° / 29°	16° / 27°	12° / 27°	12° / 29°	12° / 31°
▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h 40 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h

Pau (64)

MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 01	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
						
16° / 25°	16° / 28°	17° / 28°	18° / 28°	16° / 25°	15° / 27°	15° / 30°
▲ 20 km/h	▲ 15 km/h	▼ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▼ 5 km/h	► 5 km/h

Maïs

• Stades

La rédaction de ce bulletin s'appuie sur le tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine, les organismes de développement et les instituts techniques.

D'après Céré'obs, 94% des surfaces sont au stade floraison femelle, en avance de 8 points par rapport à la moyenne quinquennale. Pour les semis réalisés fin mars-début avril, le stade 50% d'humidité devrait être atteint au cours de la semaine prochaine.

• Sésamies

Période de risque : de 4 feuilles à la récolte.

Piégeage : en piège à phéromone, le 24 juillet, 27 captures ont été enregistrées dans 6 des 17 pièges relevés : 25 en maïs dans les secteurs Gaves et Sables, et 2 en cultures légumières dans le Nord 47 - 24. Cette semaine, 43 papillons ont été capturés dans 3 des 14 pièges relevés : 40 en maïs dans les Gaves et les Sables, et 3 en cultures légumières dans le Nord 47 - 24.

En piège lumineux, Le 24 juillet, 7 papillons ont été capturés dans 5 des 8 pièges relevés dans le Nord 47 - 24, le Sud Adour et les Gaves. Aucune donnée disponible cette semaine.



Photos : Ph MOUQUOT
Chrysalide de sésamie

Observations : pas de larve de G2 visibles pour le moment dans les parcelles observées.

Date prévisionnelle du vol selon NONA :

En fonction des conditions climatiques, les dates prévues pour les 30% et 50% du vol peuvent évoluer.

Tableau : prévision du modèle NONA au 28 juillet 2025 pour le vol de 2nde génération de sésamie

Département	Secteur	Début vol (0,1%)	30% du vol	50% du vol	100% du vol
Gironde	Cestas	1/07	15-16/07	19-20/07	22/08
	Blayais	29/06	13-14/07	16-17/07	20/08
Pyrénées-Atlantiques	Vallée des gaves	29/06	13-14/07	17-18/07	19/08
	Pau	30/06	15-16/07	19-20/07	24/08
Landes	Haute Lande	1/07	16-17/07	20-21/07	23/08
	Pays d'Orthe	27/06	11-12/07	14-15/07	13/08
	Chalosse	28/06	12-13/07	16-17/07	18/08
Lot-Et-Garonne	Vallée du Lot	30/06	15-16/07	19-20/07	22/08
	Vallée de la Garonne	26/06	10-11/07	13-14/07	12/08
Dordogne	Bergeracois	29/06	14-15/07	18-19/07	21/08
	Ribéracois	29/06	13-14/07	17-18/07	21/08

Évaluation du risque



Le BSV du 15/5/2025 a présenté le niveau de risque pour la campagne 2025.

D'après NONA le pic de vol est dépassé sur l'ensemble du territoire aquitain. Le piégeage se maintient, nous sommes toujours dans la période à risque de seconde génération.



Maïs spéciaux et semences

• **Pyrale**

Période de risque : de 6 feuilles à la récolte.

Piégeage : en piège à phéromone, le 24 juillet, 25 captures ont été enregistrées dans 3 des 9 pièges relevés en maïs dans les Gaves. Cette semaine, 6 papillons ont été capturés dans un des 7 pièges relevés en maïs dans les Gaves.

En piège lumineux, le 24 juillet, 9 papillons ont été capturés dans 2 des 9 pièges relevés dans les secteurs Sud 47 et Sud Adour. Aucune donnée disponible pour cette semaine.



Photos : Ph. MOUQUOT
Larve de Pyrale et dégâts sur feuille

Évaluation du risque

Le BSV du 28/05/2025 a fait le point sur les facteurs de risque.

Nous entrons dans la période de gestion du risque de seconde génération.



Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent

- La liste des produits de biocontrôle est disponible en cliquant sur ce lien : [Liste des produits de biocontrôle](#). (Note de service DGAL/SDSPV/2025-361 du 3 juin 2025)
- Trichogrammes : <https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/trichogrammes-sp>

• **Heliothis**

Période de risque : à la floraison.

Piégeage : le 24 juillet, 27 captures ont été enregistrées dans 10 des 21 pièges relevés : 3 en haricots dans les Sables, 9 en maïs dans le Sud Adour et les Gaves, et 15 en tomates dans le Nord 47 – 24.

Cette semaine, 54 papillons ont été capturés dans 6 des 19 pièges relevés : 7 en maïs dans le Sud Adour, 44 en tomates dans le Nord 47 – 24 et le Sud 47, et 3 en haricots dans les Sables.

Observations : présence signalée sur le secteur de Montardon (64) avec des traces de présence sur 83% des épis en maïs semences et 53% des épis en maïs grain.



Photos : Sylvain Gaubrie
Terres du Sud
Larve d'Heliothis

Évaluation du risque



Nous sommes dans la période à risque, notamment pour les maïs semences. Surveillez la présence de chenilles sur les soies et épis.



Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent

- La liste des produits de biocontrôle est disponible en cliquant sur ce lien : [Liste des produits de biocontrôle](#). (Note de service DGAL/SDSPV/2025-361 du 3 juin 2025)

- **Cirphis**

Période de risque : à la floraison.

Observations : présence signalée sur le secteur de Salies de Béarn (64).



Photos : Celine Brosse Lur Berri

Larve de Cirphis

Évaluation du risque



Le risque est à évaluer en fonction du niveau de défoliation de la parcelle, de la population de chenilles et de l'intensité de l'attaque. En fin de cycle, l'impact économique n'est que très rarement significatif.



- **Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica v. virgifera* Le Conte)**

Piégeage : le piégeage se poursuit sur l'ensemble des sites déjà identifiés l'année dernière et de nouveaux sites proches des précédents.



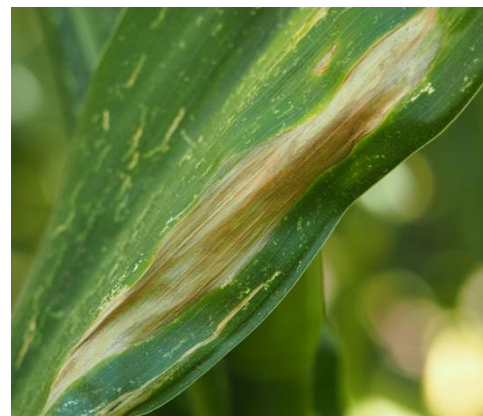
Diabrotica Virgifera virgifera (Photo C. Bazin - CDA24)

- **Maladies**

- **Helminthosporiose**

Conditions de développement :

L'helminthosporium turcicum se conserve pendant l'hiver sur les résidus de culture de maïs sous la forme de spores résistantes au froid (conidies ou chlamydospores) qui peuvent contaminer les plants de maïs dès le stade 2-3 feuilles. **Dès le stade 6-8 feuilles, et si le printemps ou le début de l'été sont chauds et humides** (T de 18-27°C et humidité relative > 95%), le champignon peut se développer via la germination des conidies, infecter les feuilles et envahir le parenchyme puis les vaisseaux, ce qui permet la propagation du mycélium et donc des taches foliaires. Il s'agit du mode de dissémination le plus courant qui entraîne l'apparition des premiers symptômes généralement sur les feuilles du bas après la floraison. Les fortes rosées et les faibles luminosités favorisent également le développement de la maladie. Si ces conditions favorables sont réunies, les symptômes apparaissent rapidement entre 5 et 12 jours après l'infection. Ensuite, le champignon aidé par les pluies, l'irrigation et/ou le vent contamine les différents étages foliaires supérieurs par dissémination aérienne, du stade 10-12 feuilles jusqu'à la sénescence.



Helminthosporium turcicum
Photo A. Peyhorgue (Arvalis)

Observations : présence ponctuelle en Gironde et plus généralement dans le Nord des Pyrénées Atlantiques et les Landes.

Evaluation du risque :

Les lignées de maïs semences se révèlent fréquemment sensibles à ce champignon. Les semis tardifs peuvent aussi présenter une sensibilité accrue au champignon (hybrides très précoces plutôt plus sensibles). A surveiller.

• Rouille (*Puccinia sorghi*)

Conditions de développement :

Les spores capables d'infecter le maïs arrivent par les masses d'air. Des températures situées entre 16 et 25°C ainsi qu'une forte humidité permettent l'infection. Une durée de 6 heures d'humectation des feuilles est nécessaire pour la germination et l'infection. La multiplication de la maladie en culture se fait ensuite par les urédospores libérées par les pustules qui apparaissent sur le limbe (poussière orange).

Observations : pas de signalement dans les parcelles observées.



Puccinia sorghi

Photo A Peyhorgue Arvalis

Évaluation du risque :

Risque modéré actuellement.

• Adventices

Observations : vos observations de niveau de satisfaction du désherbage peuvent être réalisées actuellement. Nous sommes dans la plupart des cas plus d'un mois après la dernière intervention

Vous constatez des échecs de désherbage : consultez le site www.r4p-inra.fr/fr pour identifier la probabilité de présence d'espèces résistantes. Faites le point avec votre technicien pour identifier les raisons de l'échec. En cas de suspicion, réaliser des prélèvements de graines permettant de réaliser des analyses.



[Notes Commune nationale gestion des adventices résistantes](#)

Guide Maïs

Guide de l'observateur Maïs pour vous aider

Un Guide de l'Observateur Maïs a été édité par le réseau des BSV Grandes cultures Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène** : [Guide observateurs Maïs](#)

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. **Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants.**

Encadrement des autorisations de mise sur le marché

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté sus-cité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. Les cultures suivantes sont considérées comme non attractives : Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Triticordeum et autres hybrides du blé, Vigne, Pomme de terre, Houblon, autres cultures céréalières (hors Sarrasin et Maïs).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »,

restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

A titre transitoire jusqu'au 20 juillet 2022, l'application des produits peut être réalisée sans contrainte horaire sous réserve que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles.

Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

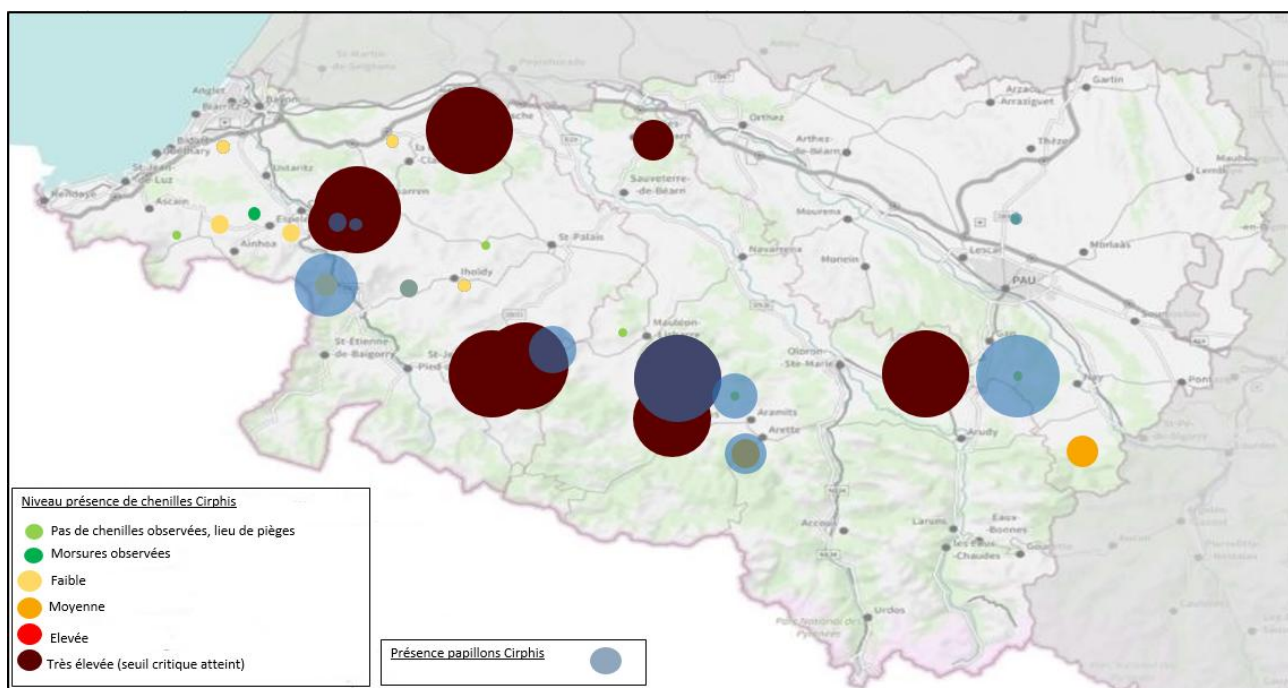
Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.

Cirphis - Les observations de la semaine

La surveillance continue dans le réseau habituel, avec quelques pièges supplémentaires.

La tournée de ce lundi est résumée par la carte ci-dessous :

Niveaux de présence des chenilles et papillons cirphis dans le 64. CA64 – actualisation 30 juillet 2025



• Observations

Des papillons ont été capturés sur plusieurs sites : MACAYE (1), MONTARDON (1), BOSDARROS (2), CAMBO (2), IRISSARY (2), ARETTE (10), ESQUIULE (12), JUXUE (13), BIDARRAY (28) et ROQUIAGUE (45). Les vols restent abondants, malgré une diminution des prises comparativement aux constats des semaines passées (*inclus en piégeages expérimentaux, hors réseau de surveillance*) ; on est probablement dans la phase descendante (des adultes) de cette génération.

Concernant les chenilles, sachant qu'en ces conditions de faible pousse d'herbe, le seuil critique est de 10 larves/m², on a toujours, de façon inhabituellement précoces, des niveaux notables de présence :

- ARBONNE, BIDARRAY, BRISCOUS, I HOLDY, ST-PEE-SUR-NIVELLE : <2 larves/m² (de 5 à 20 mm)
- JUXUE : <3 larves/m² (de 10 à 15 mm)
- ITXASSOU : prairie ravagée et <2 larves/m² (de 20 à 30 mm) : les chenilles sont parties plus loin
- ARETTE et LOUHOSSOA : peu de morsures, <5 larves/m² (de 10 mm et 15 à 30 mm)
- CAMBO : morsures, 10 à 20 larves/m² (de 10 à 40 mm)
- ROQUIAGUE : >40 larves/m²
- HASPARREN : >100 larves/m², toutes les espèces prairiales sont touchées, migration des chenilles dans les champs à proximité :



Pullulation et dégâts de chenilles cirphis à Hasparren – Photos CA64

Pour les secteurs où la densité est en deçà du seuil de nuisibilité, les chenilles sont encore jeunes, de taille inférieure à 25-30 mm ; toutes les éclosions (de cette génération) n'ont donc probablement pas encore eu lieu.

Ponctuellement, des parcelles de maïs sont également détruites :

- Exemple à BUNUS : 40 larves/m² (de 20 à 40 mm), 10 à 15 rangs attaqués depuis les bordures :



Rangs de maïs attaqués par les chenilles à Bunus – Photos CA64

- Des cas similaires ont été rapportés ces derniers jours à BARDOS, USTARITZ et SALIES DE BEARN, ainsi que sur du sorgho multi-coups à TARDETS.

Les quantités de papillons piégés diminuent, indiquant la fin de cette génération, mais le nombre de secteurs abritant des chenilles ne cesse de croître. **Des pullulations sont toujours (et déjà...) bien présentes et destructrices ponctuellement.** De plus, la diversité des stades observés de chenilles assure la présence continue du cirphis.

Tous ces signaux ne **présagent rien de bon pour les semaines à venir, au vu de la croissance habituellement exponentielle des populations au fur et à mesure des générations.** Il est essentiel de faire, dès maintenant, le tour de ses parcelles, quel que soit le secteur.

• Repères

En conditions de faible pousse d'herbe, le seuil critique est de 10 larves/m².

Pour observer les chenilles au plus tôt, profitez de la rosée matinale pour marcher dans vos parcelles : les chenilles, même minuscules, se colleront aux chaussures. Surveillez régulièrement (au moins tous les 2 jours).

Le **piétinement** (pâturage) et la **fauche** permettent de limiter leur présence.

Si le seuil critique de présence est dépassé et que la majorité des larves sont de taille inférieure à 20 mm, pulvérisation de produit à base de Bt recommandée (les chenilles meurent de faim en 3-4 jours).

Concernant les cultures (maïs, graminées estivales), y **limiter leur présence passe par le nettoyage des bordures de parcelles** : la présence d'herbe favorise celle des chenilles, et donc l'attaque d'une culture à ce stade encore tendre ...

• Critères de reconnaissance

D'une envergure de 3 cm, le papillon est identifiable par sa tache claire sur ses ailes brun-acajou.

La chenille possède quant à elle des couleurs variables, selon son stade de développement et son régime alimentaire. Néanmoins, les 3 lignes longitudinales dorsales blanchâtres et la bande longitudinale latérale jaune la rendent particulièrement reconnaissable, tout comme son aspect lisse, sans poils et le fait qu'elle s'enroule lors d'un stress (quand on la touche par exemple).

• Se tenir informé

Site internet de la Chambre d'agriculture 64 (et référence), diffusion dans la presse hebdomadaire agricole, affichage dans les coopératives et sur Facebook (groupe *Prairies.64*).



Cirphis (*Mythimna unipuncta*) aux stades adultes et larvaires. CA64 – 2025

Annexe – Notes nationales Biodiversité – BSV (cliquer sur les images)



Produits de Biocontrôle



Résistances aux pesticides

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, ARVALIS, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Terres Inovia, Astria64
Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, Gaïa Care Consulting, Landreau Agro, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Groupe Terres du Sud, VitiVista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".